



Bulletin Liaison

**Février 2003,
Année 4, No 2**



Direction de l'Outaouais

170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5e étage
Hull (Québec) J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3849
Télécopieur : (819) 772-3338
Courriel : dto@mtq.gouv.qc.ca

Centres de services

Campbell's Bay
1488, route 148, C.P. 89
Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0
Téléphone : (819) 648-7000
Télécopieur : (819) 648-7002

Gatineau
33, rue Jean-Proulx
Hull (Québec) J8Z 1X1
Téléphone : (819) 772-3847
Télécopieur : (819) 772-3339

Maniwaki
140, route 105
Maniwaki (Québec) J9E 3A9
Téléphone : (819) 449-6923
Télécopieur : (819) 449-5421

Papineauville
208, rue Henri-Bourassa, C.P. 70
Papineauville (Québec) J0V 1R0
Téléphone : (819) 427-6238
Télécopieur : (819) 427-8130

Le bulletin de Liaison est un bulletin d'information à l'intention des partenaires de la Direction de l'Outaouais.

Pour renseignement : Sophie Jacob, SLPU
(819) 772-3107, poste 236

Rédaction et graphisme : Sophie Jacob, SLPU

Photos : Denys Houde, DC

Nouvelles publications

En quad... La sécurité en tête !



Outil de travail pour les uns, véhicule de loisir pour les autres, le VTT, plus communément appelé quad, connaît depuis quelques années un essor fantastique. Il n'y a qu'à songer aux 238 151 véhicules immatriculés au Québec pour constater l'engouement des amateurs de plein air. En effet, avec une activité qui se pratique 12 mois par année et avec plus de 19 000 km de sentiers au Québec, il est facile de comprendre pourquoi les quadistes sont de plus en plus nombreux.

Ce dépliant s'adresse donc à tous les amateurs de quad au Québec. On y trouve des renseignements utiles sur l'équipement de sécurité obligatoire, tant en ce qui concerne le conducteur que le quad lui-même, ainsi que les causes des accidents les plus fréquents. Une section traite des panneaux de signalisation que l'on peut voir le long des sentiers de quad du Québec.

Virage à droite au feu rouge : Plan d'action



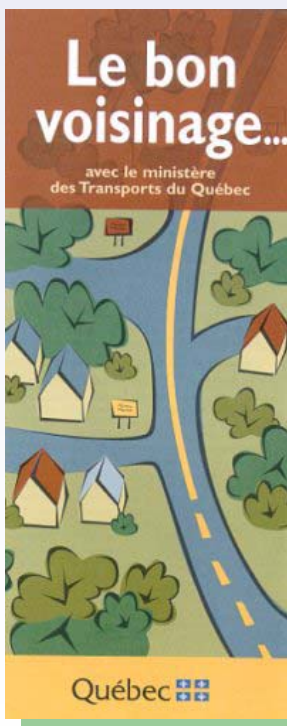
À compter du printemps 2003, la manœuvre de virage à droite au feu rouge (VDFR) sera étendue à l'ensemble du Québec. En ce qui a trait à Montréal, le choix a été laissé à la Ville de déterminer la pertinence d'autoriser le VDFR sur son territoire.

Le ministère des Transports du Québec a préparé, de concert avec ses partenaires et les représentants des différents groupes d'utilisateurs, un plan d'action visant à assurer la mise en œuvre sécuritaire du virage à droite au feu rouge. Ce plan propose des volets d'intervention et des actions visant à renforcer la sécurité aux intersections, et plus particulièrement la sécurité des usagers à mobilité réduite.

Ce document est aussi disponible sur le site Internet du ministère des Transports à l'adresse :

<http://www.mtq.gouv.qc.ca/reseau/signalisation/virage.htm>

Le bon voisinage... avec le ministère des Transports du Québec



Qu'est-ce que l'emprise routière ?

Une emprise routière est une surface occupée par une route et ses dépendances et incorporée au domaine de la collectivité publique. L'emprise comprend entre autres choses :

- Les voies de circulation et les accotements ;
- Les fossés ;
- Les bandes de terrains additionnels, de dimensions variables, permettant au gestionnaire de la route de réaliser des travaux d'entretien.

La dernière édition du dépliant « Le bon voisinage » s'adresse aux propriétaires riverains de l'emprise routière désirant connaître les normes en vigueur pour assurer l'efficacité du travail d'entretien des routes. Ils sont invités à respecter l'intégrité du corridor routier et sont informés de la procédure à suivre lors de la modification d'un aménagement situé à l'intérieur d'une emprise routière.